

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Commune de PAGNY-SUR-MOSELLE
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour les travaux compris entre 90 000 euros HT et 5 538 000 euros
Référence :	MP2025T004
Date de mise en ligne :	Le lundi 11 août 2025 à 11:20:01
Date de clôture :	Le lundi 15 septembre 2025 à 12:00:00
Titre :	Travaux de rénovation, mise en conformité et extension des locaux de la restauration périscolaire
Descriptif :	<p>La consultation concerne le lancement d'un marché de travaux décomposé en 12 lots pour la rénovation (dont transformation de locaux aujourd'hui non affectés à la restauration périscolaire) et mise en conformité de locaux existants (environ 422 m²) et de création d'une extension (environ 80 m²).</p> <p>Le site concerné est situé au 28 rue Nivoy à 54530 Pagny-sur-Moselle (résidence du Docteur Jeanclaude).</p>

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[13/08/2025 à 08:46:20] Bonjour,

Pourriez vous nous transmettre le CPDGF en format EXCEL pour le lot électricité.

Nous vous en remercions;

Cordialement.

Questions / Réponses

[13/08/2025 09:09:52] Bonjour,

Vous avez du recevoir une notification vous informant de la mise à disposition des CDPGF sous format Excel et ce, pour l'ensemble des lots.

Le DCE mis à jour comprend également le RAAT initial qui avait été oublié.

Je vous invite à télécharger le DCE complet si jamais vous ne l'avez pas fait.

Bien cordialement,

[12/08/2025 à 14:04:43] Bonjour,

Pour le lot 02, possédez vous un RAAT complémentaire à nous transmettre s'il vous plaît ?

En effet, la DPGF et CCTP évoque le retrait des matériaux amiantés suivant : dépose des menuiseries avec joints + plaque marron en soubassement des menuiseries + enduits ciments extérieurs en façade.

Cependant, le RAAT communiqué dans le DCE évoque uniquement des panneaux fibrociment en intérieur pour environ 7m2 au global.

Les prélèvements 14 et 15 réalisés en extérieurs sont négatifs, et le prélèvement 33 sur le joint d'étanchéité de la menuiserie est également négatif.

Merci pour vos retours,

Bonne journée

Cordialement

[12/08/2025 15:47:25] Bonjour

La collectivité ne dispose à ce jour que du RAAT réalisé le 17/10/2024 par la société DIAGOBATH, et qui nous semble très complet.

Seules les parties amiantées qui ont fait l'objet d'une analyse et d'un retour positif amiante sont à prendre en compte pour le lot DESAMANTAGE. Vous pouvez cependant réaliser une note complémentaire d'information à l'attention du Maître d'Oeuvre si vous constatez des divergences entre le RAAT et le DCE.

Bonne journée.

[12/08/2025 à 13:29:24] Bonjour,

Pouvez-vous nous indiquer si l'amiante des parois intérieures sera retiré SVP ?

le DPGF du lot désamiantage ne mentionne que les parois extérieures...

Questions / Réponses

[12/08/2025 15:19:07] Bonjour

L'intégralité des éléments amiantés du chantier sera bien entendu déposée par l'entreprise qui sera titulaire du lot DESAMIANTAGE, en se basant sur le RAAT d'une part et sur la reconnaissance visuelle réalisée lors de la visite de chantier obligatoire d'autre part. En cas de doute, la collectivité pourra toujours réaliser dans les plus brefs délais un second relevé de détection amiante si besoin.

Bonne journée.

[12/08/2025 à 08:40:19] Bonjour,

Pourriez vous fournir les CDPGF en format EXCEL pour faciliter la réponse.

En vous remerciant par avance,

[12/08/2025 08:56:19] Bonjour,

A ce jour, il n'est pas prévu de proposer les CDPGF sous format Excel.

Pour autant, il est à noter que le maître d'œuvre de l'opération 3B Architecture a pour habitude de laisser les CDPGF modifiables dans le sens où il est expressément indiqué que « le présent quantitatif, dressé par la Maîtrise d'œuvre, devra impérativement être vérifié par l'entrepreneur avant remise de son offre. Il ne pourra être, par la suite, utilisé par l'entrepreneur pour la remise en cause du prix soumissionné. En cas d'erreur constatée, l'entrepreneur sera tenu d'en avertir la Maîtrise d'œuvre qui procédera aux contrôles et rectifications nécessaires ».

Cela laisse ainsi la possibilité à chaque candidat de rectifier à la hausse ou à la baisse les quantités prévues et pour lesquelles il s'engage fermement dans son offre.

Le maître d'œuvre a été sollicité sur cette question mais ses bureaux sont actuellement fermés.

Bien cordialement,

[12/08/2025 à 07:02:04] Bonjour
avez vous les DPGF sous format Excel?
merci
cdt

Questions / Réponses

[12/08/2025 08:34:46] Bonjour,

A ce jour, il n'est pas prévu de proposer les CDPGF sous format Excel.

Pour autant, il est à noter que le maître d'œuvre de l'opération 3B Architecture a pour habitude de laisser les CDPGF modifiables dans le sens ou il est expressément indiqué que « le présent quantitatif, dressé par la Maîtrise d'œuvre, devra impérativement être vérifié par l'entrepreneur avant remise de son offre. Il ne pourra être, par la suite, utilisé par l'entrepreneur pour la remise en cause du prix soumissionné. En cas d'erreur constatée, l'entrepreneur sera tenu d'en avertir la Maîtrise d'œuvre qui procédera aux contrôles et rectifications nécessaires ».

Cela laisse ainsi la possibilité à chaque candidat de rectifier à la hausse ou à la baisse les quantités prévues et pour lesquelles il s'engage fermement dans son offre.

Bien cordialement,